

---

Renvoi à l'administration des domaines nationaux de l'adresse de la commune de Rodez qui annonce avoir renoncé à l'exercice du culte et offre 800 marcs d'or et d'argent à la patrie, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi à l'administration des domaines nationaux de l'adresse de la commune de Rodez qui annonce avoir renoncé à l'exercice du culte et offre 800 marcs d'or et d'argent à la patrie, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 316;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30734\\_t1\\_0316\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30734_t1_0316_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

dirige tous nos concitoyens, et que le fanatisme cette hydre monstrueuse est abattue, le cy-devant curé de notre commune, après s'être déprêtrisé, vient de se marier à la grande satisfaction du peuple, qui luy a fait une superbe jonchée, l'argenterie de notre cy-devant église va partir pour la Monnoye, nous allons aussi faire partir 57 chemises pour les braves deffenseurs de la patrie.

Encore un coup, Représentans, restez à votre poste, vous seuls êtes dignes d'achever le grand œuvre de la Révolution, de sauver la République et de nous rendre heureux. S. et F. Vive la Montagne ».

FONTBELLE-LABROUSSE (*présid.*), DUBREUILH (*Secrét.*), PEYRONNET (*secrét.*).

## 40

La société populaire de Rosoy-l'Unité écrit que les citoyens de cette commune ont consacré leur église à la Raison après en avoir fait disparaître les monumens de l'orgueil, des nobles et du despotisme sacerdotal, et qu'ils ont célébré l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Rozoy-l'Unité, 18 pluv. II*] (2).

« Représentants,

La Raison, cette mère commune de toutes les vertus, cette source de vrai bonheur. La Raison a un temple parmi nous. Decadi dernier nous lui avons consacré notre ci-devant église après en avoir fait disparaître les monumens d'orgueil des nobles et du despotisme sacerdotal, après en avoir chassé sans retour les marionnettes sacrées que plusieurs siècles d'ignorance et de sottise y avoient entassés.

Les voûtes de ce temple, qui retentirent autrefois des cris de la superstition, ne réveilleront désormais que les accens de la Raison et de la philosophie. Nous n'y lirons pas les rêves exaspérés d'un apostre ny les homélies des tyrans à triple couronnes ; nous y liront l'Évangile du genre humain, la Déclaration des Droits, la Constitution, et les actions héroïques des républicains français.

Le jour de cette fête solennelle que nos frères voisins vinrent embellir à l'envie, fut encore consacrée à l'inauguration des bustes de Marat et Le Pelletier. Les images de ces deux martyrs de la Liberté sont placés dans le lieu de nos séances. Ce double talisman du patriotisme, soutiendra le courage et l'énergie des Républicains en même temps qu'il fera l'effroy des malveillans que oseraient souiller cette enceinte sacrée par leur détestable présence.

Tout va bien dans nos paisibles contrées, la Raison triomphe, on adore la Liberté, on chérit la Montagne, chacun applaudit à vos glorieux travaux, et notre cri de ralliement est : Vive la République une et indivisible ».

MAHON (*secrét.*), DENSAUBOURD (*présid.*), PRUISSEZ (*secrét.*), RAIMEL (*secrét.*).

(1) P.V., XXXIII, 198. B<sup>in</sup>, 21 vent. (suppl<sup>t</sup>).  
(2) C 295, pl. 991, p. 21.

## 41

La commune de Rodez annonce qu'elle a renoncé à l'exercice de son culte, et qu'elle s'empresse d'envoyer à la Convention 800 marcs d'or et d'argent dont il s'étoit revêtu aux dépens de la fortune de nos pères.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

## 42

Les officiers-municipaux de la commune de Pont-Croix adressent à la Convention le procès-verbal de la fête célébrée dans cette commune en l'honneur de la Raison. Ils annoncent qu'un discours prononcé par le citoyen Dubois, prêtre, aujourd'hui militaire marié, a été un éloge digne de cette divinité.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[*Pont-Croix, 25 pluv. II*] (3).

« Citoyen président,

Les foudres de la Sainte Montagne ont fait disparaître pour toujours les prestiges de l'erreur et du fanatisme. Le peuple français éclairé du flambeau de la Raison ne connaît plus d'autre divinité. C'est celle qui nous apprend que le culte simple et pur d'un Dieu dont la grandeur impose le devoir de l'adorer seul doit être dégagé des attributs de quelques hommes dont nous ne connaissons la vie que par des relations qui peuvent être exagérées ou mensongères.

Les plus grands scélérats ont trouvé des apologistes séduisants et avides de récompenses ; des plumes venales et prostituées au mensonge qui ont trop souvent réussi à donner aux tyrans couronnés dignes du dernier supplice ont reçu les honneurs de l'apothéose, tandis qu'on livrait à une mort injuste et ignominieuse ces héros de la Liberté et de la Raison qui ont consacré tous les instants de leur existence à faire le bonheur de leurs concitoyens.

Le despote Edouard fut puni en Angleterre par des hommes qu'il appeloit ses sujets. La puissance sacerdotale lui a bâti des temples parcequ'il eut presque seul, dans l'étendue d'un vaste empire, la coupable faiblesse de rester fidèle aux dogmes empoisonnés d'un de ces tyrans de Rome dont les mercenaires indulgences et les sacrilèges excommunications dévoèrent pendant plusieurs siècles les trésors de la Grande-Bretagne, de cette île déchuë de son antique splendeur et qui scrait aujourd'hui l'exécration de l'univers si le reste du monde était, comme la France, épuré au creuset de la Raison.

François I<sup>er</sup> ce monstre qui souilla notre sol de toutes espèces de crimes, qui vendit à la vo-

(1) P.V., XXXIII, 198. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); C. Eg., n° 571; M.U., XXXVII, 345.

(2) P.V., XXXIII, 198-99. B<sup>in</sup>, 21 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(3) F<sup>17</sup> 1010<sup>B</sup>, pl. 1, p. 2752.